

Service communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 23 août 2016

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

#### Onze opérations aidées par le fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie

**Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté actant les décisions financières du comité territorial pour la maîtrise de l'énergie dans le cadre de la gestion du fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie.**

Le fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie, créé en 1983 et géré par le comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (CTME), a pour vocation de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que les énergies renouvelables. Cet arrêté fait suite aux derniers avis émis par le CTME sur les usages de ce fonds. Onze projets ont été retenus pour un montant total des aides attribuées de 50,8 millions de F.

#### Opérations sur la thématique « Efficacité énergétique »

##### Équipement

. Société SOLENER : 2 730 000 F (100 % du coût global, financés sur fonds propres de la Nouvelle-Calédonie) pour le suivi de l'étiquette énergétique. Ce projet lancé en 2011 par la Nouvelle-Calédonie, vise à informer le grand public sur le classement des performances énergétiques des équipements électroménagers et électroniques importés sur le marché calédonien.

##### Bâtiment performant

. SIC : 2 167 200 F (80 % du coût global, cofinancés par l'ADEME et la Nouvelle-Calédonie) pour le diagnostic du cœur historique de Saint-Quentin vis-à-vis des exigences du projet de la réglementation énergétique des constructions de Nouvelle-Calédonie (RENC). Cette opération s'inscrit dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier avec l'intégration des principes bioclimatiques développés dans le projet RENC pour la rénovation de 4 bâtiments (76 logements).

. Bureau d'études LEU : 2 310 288 F (70 % du coût global, cofinancés par l'ADEME et la Nouvelle-Calédonie) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage énergétique en vue de la restructuration et de la modernisation du Musée de la Nouvelle-Calédonie (inscrite au contrat de développement État-Nouvelle-Calédonie 2011-2015).

. SAEML VKP : 568 350 F (3,6 % du coût global, cofinancés par l'ADEME et la Nouvelle-Calédonie) pour la construction, en tant que maître d'ouvrage délégué, d'une maison F4 prototype en béton de terre pour le compte de la SCI du parc d'aménagement et de développement du GDPL de Baco.

## Opérations sur la thématique « Approche globale »

### Sensibilisation / Formation

- . Centre d'Initiation à l'Environnement : 1 940 000 F (100 % du coût global, cofinancés par l'ADEME et la Nouvelle-Calédonie) pour la réalisation d'animations pédagogiques sur la maîtrise de l'énergie en 2016. Ces animations sont réalisées auprès des scolaires du 3<sup>ème</sup> cycle en particulier.
- . Club Symbiose junior : 600 000 F (61 % du coût global, cofinancés par l'ADEME et la Nouvelle-Calédonie) pour la création d'une exposition itinérante et d'une campagne de sensibilisation sur des thématiques en lien avec la maîtrise de l'énergie lors de la fête de la Science à Maré.
- . Bureau d'études TECSOL : 3 221 957 F (100 % du coût global, cofinancés par l'ADEME et la Nouvelle-Calédonie) pour une mission d'audit, de formation et d'accompagnement à la mise en place de systèmes d'instrumentation des installations solaires thermiques collectives. Ces systèmes permettent de suivre les performances des installations, de s'assurer de leur bon fonctionnement et de récupérer des données.

### Mobilité

- . Ville de Nouméa : 10 898 874 F (70 % du coût global, cofinancés par l'ADEME et la Nouvelle-Calédonie) pour l'élaboration d'un schéma cyclable avec prise en compte des modes doux (marche et vélo).
- . CHT Gaston Bourret : 7 665 315 F (70 % du coût global, cofinancés par l'ADEME et la Nouvelle-Calédonie) pour l'élaboration d'un plan de déplacement d'établissement à l'occasion de son déménagement vers le Médipôle.

## Opérations sur la thématique « Énergies renouvelables »

### Solaire thermique

- . SIC : 2 187 377 F (70 % du coût global, cofinancés par l'ADEME et la Nouvelle-Calédonie) pour des études de faisabilité solaire thermique visant la production d'eau chaude sanitaire pour 276 logements.
- . SIC : 16 473 314 F (30 % du coût global, cofinancés par l'ADEME et la Nouvelle-Calédonie) pour la mise en œuvre d'installations solaires thermiques pour 134 logements.

\* \*  
\*